

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PROCÈS-VERBAL de la trois cent trente-neuvième réunion du conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais tenue le lundi 14 décembre 2009 à 16 h 30 au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle de réception, local E-2610.

CONFIRMÉ LE 25 JANVIER 2010

Procès-verbal de la trois cent trente-neuvième réunion du conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais tenue le lundi 14 décembre 2009 à 16 h 30 au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle de réception, local E-2610.

<u>MEMBRES :</u>	<u>PRÉSENT</u>	<u>ABSENT</u>
AUBÉ, Marc Chargé de cours – Département d'informatique et d'ingénierie	X (à compter de 17 h 20)	
BLOUIN-MONFILS, Lisette Représentante des diplômés	X	
CHAPUT, Luc Professeur – Département des sciences administratives		X
CHÉNIER, Claude J. Représentant des collègues	X	
CLÉMENT, David Étudiant – Baccalauréat avec majeure en science politique	X (à compter de 16 h 50)	
DUBÉ, Denis Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche	X	
DUPONT, Yves Vice-recteur à l'administration et aux ressources	X	
GATIEN, Claudette Membre socio-économique	X	
IGLEWSKI, Michal Professeur – Département d'informatique et d'ingénierie	X	
PHILIPPE, Anne Membre socio-économique	X	
RAINVILLE, Maxime Étudiant – Maîtrise en gestion de projet	X	
RICARD, Lyse Membre socio-économique	X	
THONNARD, Marlène Membre socio-économique		X
VAILLANCOURT, Jean Recteur	X	
VAIVE, Claire Membre socio-économique	X	
<u>OBSERVATEUR</u>		
BELLEMARE, Guy Professeur – Département de relations industrielles	X	

	<u>PRÉSENT</u>	<u>ABSENT</u>
--	----------------	---------------

OBSERVATEURS RÉGULIERS :

SHANEEN, Antoine
 Analyste de l'informatique –
 Département d'informatique et d'ingénierie

X

ROCHEFORT, Odette
 Technicienne – École multidisciplinaire de l'image

X

INVITEES

CADIEUX, Nathalie
 Directrice du Service des finances

X (*traitement des points
6.3 et 6.4*)

CARDINAL, Julie
 Coordonnatrice à la gestion financière
 Service des finances

X (*traitement des points
6.3 et 6.4*)**SECRÉTAIRE :**

MAURICE, Luc
 Secrétaire général

X

Monsieur Jean Vaillancourt, en l'absence de la présidente, madame Marlène Thonnard, préside la rencontre, conformément à l'article 4.6 du règlement de régie interne. Il constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte à 16 h 35. Il rappelle que conformément à l'invitation qui leur a été adressée à cet effet par le secrétaire général, qu'un repas de Noël, conjoint avec les membres de la commission des études, prendra place immédiatement après la séance du conseil, vers 19 h 30.

Les mandats de trois membres socio-économiques du conseil ayant pris fin le 16 novembre 2009, il informe que le secrétaire général a reçu de deux membres, soit de madame Lisette Blouin-Monfils (représentante des diplômés) et de monsieur Claude Chénier (représentant des collègues), des lettres indiquant leur intérêt à voir leur mandat renouvelé. Une troisième, madame Claire Vaive, a également avisé par lettre le secrétaire général de sa décision de ne pas solliciter de renouvellement de mandat.

Madame Anne Philippe, également membre socio-économique, avise en séance le conseil de sa décision de ne pas solliciter de renouvellement de mandat, au terme de celui-ci, en juin 2010, et remet une lettre à cet effet au secrétaire général.

1.- **Adoption de l'ordre du jour**

Sur proposition de monsieur Claude Chénier, appuyée par madame Claudette Gatién, les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

- 2.- Procès-verbal de la trois cent trente-huitième réunion (9 novembre 2009)
 - 2.1 Adoption
 - 2.2 Affaires en découlant
- 3.- Entérinement des décisions de la trois cent trente et unième réunion (19 octobre 2009) du comité exécutif
- 4.- Affaires générales et corporatives
 - 4.1 Information transmise par le recteur
 - 4.2 Témoignage de félicitations à adresser au maire de Saint-Jérôme, monsieur Marc Gascon
- 5.- Affaires académiques
 - 5.1 Émission d'attestations d'études – programmes courts de deuxième cycle
 - 5.2 Attribution du statut de professeur associé à monsieur Jacques Chevrier
 - 5.3 Octroi du statut de professeure associée à madame Marie Grégoire
 - 5.4 Attribution du statut de professeur associé à monsieur Kaziermierz Zaras
 - 5.5 Mandat au vice-recteur à l'enseignement et à la recherche en lien avec l'octroi du titre de professeur associé
 - 5.6 Embauche d'un professeur régulier au Département de travail social et des sciences sociales
 - 5.7 Projet de *Politique de soutien aux étudiants en situation de handicap*
 - 5.8 Ouverture du programme de baccalauréat ès arts général

- 5.9 Projet de modification de l'article 7.7 du Régime des études de cycles supérieurs, sur les conditions d'admission à un programme de deuxième cycle
- 5.10 Ouverture de la majeure en muséologie et patrimoines
- 5.11 Traitement exceptionnel de demandes d'admission à des versions anglaises des programmes en gestion de projet
- 5.12 Répartition des postes de professeur par département, par site de travail et par secteur disciplinaire pour l'année 2010-2011
- 6.- Affaires administratives et financières
 - 6.1 Embauche et affectation d'un(e) adjoint(e) au vice-recteur à l'administration et aux ressources
 - 6.2 Embauche et affectation d'un(e) adjoint(e) au secrétaire général et conseiller(ère) juridique
 - 6.3 Adoption du budget révisé au 30 novembre 2009 du fonds de fonctionnement de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2009-2010
 - 6.4 Modification au plan des effectifs
- 7.- Nominations
 - 7.1 Nomination de deux (2) membres au comité exécutif
 - 7.2 Nomination d'un (1) représentant des personnes chargées de cours à la commission des études
- 8.- Période d'information et questions
- 9.- Dépôt de documents
 - 9.1 Rapport annuel 2008-2009 de la Bibliothèque de l'Université du Québec en Outaouais
 - 9.2 Rapport sur l'état d'avancement des projets de construction
 - 9.3 Lettre de la ministre Courchesne à la présidente du conseil
- 10.- Prochaine assemblée
- 11.- Levée de l'assemblée
- 2.- **Procès-verbal de la trois cent trente-huitième réunion tenue le 9 novembre 2009**

2.1 **Adoption**

Sur proposition de madame Claudette Gatien, appuyée par madame Claire Vaive, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la trois cent trente-huitième réunion, et ce, sans modification.

2.2 **Affaires en découlant**

Le recteur informe les membres du conseil d'administration qu'en ce qui concerne le procès-verbal de la trois cent trente-huitième réunion, les suites régulières ont été données.

Il précise que les démarches pour la confirmation du financement concernant l'ISFORT se sont poursuivies et que la ministre Courchesne est en possession du dossier depuis le 11 décembre 2009.

Il en est de même en ce qui concerne le dossier relatif à l'iniquité historique du financement de l'UQO alors que la ministre Courchesne est également en possession du dossier, à la suite des rencontres que le recteur a eues avec les sous-ministres concernés du MELS de même qu'avec la députation régionale. Il précise que la présidente du conseil a pris part aux rencontres avec la députation régionale.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche confirme que la Commission des études a déterminé le profil général du programme de baccalauréat en administration qui sera offert au campus de Saint-Jérôme, dès l'automne 2010.

Il fait le point, dans le contexte de l'augmentation des activités académiques à Saint-Jérôme, en regard de l'exercice présentement en cours de détermination des sites de travail des professeurs, qui deviendra effectif dès janvier 2010.

Il informe de plus les membres du conseil d'administration que les conditions ont été réunies afin d'offrir aux quatre étudiantes déjà engagées dans la formation d'infirmières spécialisées en soins de première ligne, la possibilité de compléter leur formation. En effet, le gouvernement du Québec a convenu de modalités qui font en sorte que ces étudiantes, lorsqu'elles font un stage auprès d'un médecin, sont considérées de la même façon que les résidents en médecine en ce qui a trait à la compensation financière versée au médecin encadreur. Par ailleurs, les discussions menées avec les représentants de l'Agence de la santé et des services sociaux de l'Outaouais ont permis d'assurer l'UQO que s'il devait y avoir des coûts additionnels, liés à des frais indirects des bureaux de médecins, ces frais seront exceptionnellement pris en charge par l'Agence. En conséquence, pour les stages, l'UQO aura à prendre en charge les coûts normaux d'encadrement pédagogique. Suite à ceci, il confirme donc que les quatre étudiantes seront admises dans les programmes et pourront compléter leurs études.

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources a procédé aux vérifications demandées lors de cette séance concernant la responsabilité du remboursement des frais de déplacement du représentant de l'UQO au sein du comité de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec, en l'espèce, le directeur des ressources humaines, monsieur Mario Auclair, et confirme que ceux-ci sont assumés par l'Université.

3.- Entérinement des décisions de la trois cent trente et unième réunion (19 octobre 2009)

Sur proposition de madame Lisette Blouin-Monfils, appuyée par madame Claudette Gatien, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la trois cent trente et unième réunion du comité exécutif tenue le 19 octobre 2009, le tout conformément à l'article 5.3.2 du Règlement de régie interne de l'Université du Québec en Outaouais.

4.- Affaires générales et corporatives

4.1 Information transmise par le recteur

Le recteur commente la lettre de la ministre Courchesne à la présidente du conseil, dans laquelle elle invite les universités québécoises à agir avec rigueur dans le contexte des difficultés qui affectent présentement les finances publiques du Québec.

Il confirme que les comités de chantier formés dans le cadre de la planification stratégique ont débuté leurs activités et qu'à ce jour, les échéanciers sont respectés. Il se dit confiant d'être en mesure de déposer, au prochain trimestre, les indicateurs et la liste des moyens qui seront mis en place d'ici la fin du présent exercice.

Il sollicite des suggestions des membres du conseil quant aux profils à privilégier en regard de la désignation à venir des membres socio-économiques du conseil dont le mandat a pris fin, avant d'entreprendre l'exercice de consultation des organismes qui doivent être consultés à cette fin. D'entrée de jeu, il souligne l'importance, selon lui, de désigner un représentant socio-économique des Laurentides, vu la présence de l'UQO à Saint-Jérôme et de viser le respect de la parité hommes/femmes au conseil. Les suggestions suivantes sont formulées en séance quant aux profils à privilégier : le secteur de l'économie sociale, des affaires et des services professionnels, dont une personne possédant une expertise légale, vu l'annonce du départ de Me Anne Philippe, dont la profession de notaire s'est avérée très précieuse particulièrement dans le cadre de l'octroi des contrats de construction. Il invite les membres, s'il y a lieu, à lui adresser, de même qu'au secrétaire général, d'autres suggestions avant le processus de consultation qu'il compte lancer en janvier 2010.

4.2 Témoignage de félicitations à adresser au maire de Saint-Jérôme, monsieur Marc Gascon

Le recteur informe le conseil que le maire Marc Gascon, de la ville de Saint-Jérôme, est devenu le premier récipiendaire du prix Jean-Paul-L'Allier décerné par l'Ordre des urbanistes du Québec à une personne qui s'est démarquée en matière d'urbanisme par sa vision, son leadership et ses réalisations en tant qu' élu.

Le maire Gascon a été, de l'avis du recteur, et ce, tout au long de l'implantation et du développement de l'UQO à Saint-Jérôme, un collaborateur exceptionnel et certainement celui par qui il a été possible de concrétiser cette présence en milieu jérômien. La remise de ce prix vient témoigner de façon éloquente des qualités et de la vision du maire Gascon qui continue à offrir son soutien à l'Université.

Il invite donc le conseil à lui adresser, à l'occasion de la remise de ce prix, un témoignage de félicitations qu'il estime pleinement mérité.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par monsieur Claude Chénier, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 339-CA-5092 concernant des félicitations à adresser au maire de Saint-Jérôme; laquelle est jointe en appendice.

5.- Affaires académiques

5.1 Émission d'attestations d'études – programmes courts de deuxième cycle

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe les membres que conformément à la politique concernant le cadre institutionnel des programmes courts, la commission des études a recommandé au conseil d'administration d'émettre les attestations d'études aux étudiantes et aux étudiants qui ont satisfait aux exigences des programmes courts de deuxième cycle.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Michal Iglewski, appuyée par monsieur Marc Aubé, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 339-CA-5093 concernant l'émission d'attestations d'études – programmes courts de deuxième cycle; laquelle est jointe en appendice.

5.2 Attribution du statut de professeur associé à monsieur Jacques Chevrier

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche mentionne que la convention collective des professeurs définit le « professeur associé » comme étant la personne qui, tout en n'étant pas à l'emploi de l'Université du Québec en Outaouais, contribue d'une manière significative aux activités d'enseignement et de recherche de l'Université. Ce statut est accordé à la demande expresse de l'assemblée départementale ou avec son accord pour une durée limitée. Cette personne n'est pas assujettie aux dispositions de la convention collective et, par conséquent, ne bénéficie d'aucun des droits prévus à ladite convention.

Les membres du conseil d'administration sont donc invités à statuer sur l'attribution du statut de professeur associé à monsieur Jacques Chevrier.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Claudette Gatien, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 339-CA-5094 concernant l'attribution du statut de professeur associé à monsieur Jacques Chevrier; laquelle est jointe en appendice.

5.3 Octroi du statut de professeure associée à madame Marie Grégoire

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche mentionne que la convention collective des professeurs définit le « professeur associé » comme étant la personne qui, tout en n'étant pas à l'emploi de l'Université du Québec en Outaouais, contribue d'une manière significative aux activités d'enseignement et de recherche de l'Université. Ce statut est accordé à la demande expresse de l'assemblée départementale ou avec son accord pour une durée limitée. Cette personne n'est pas assujettie aux dispositions de la convention collective et, par conséquent, ne bénéficie d'aucun des droits prévus à ladite convention.

Les membres du conseil d'administration sont donc invités à statuer sur l'octroi de statut de professeure associée à madame Marie Grégoire.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Lisette Blouin-Monfils, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 339-CA-5095 concernant l'octroi du statut de professeure associée à madame Marie Grégoire; laquelle est jointe en appendice.

5.4 Attribution du statut de professeur associé à monsieur Kazimierz Zaras

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche mentionne que la convention collective des professeurs définit le « professeur associé » comme étant la personne qui, tout en n'étant pas à l'emploi de l'Université du Québec en Outaouais, contribue d'une manière significative aux activités d'enseignement et de recherche de l'Université. Ce statut est accordé à la demande expresse de l'assemblée départementale ou avec son accord pour une durée limitée. Cette personne n'est pas assujettie aux dispositions de la convention collective et, par conséquent, ne bénéficie d'aucun des droits prévus à ladite convention.

Les membres du conseil d'administration sont donc invités à statuer sur l'attribution du statut de professeur associé à monsieur Kazimierz Zaras.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Claude Chénier, appuyée par madame Claudette Gatien, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 339-CA-5096 concernant l'attribution du statut de professeur associé à monsieur Kazimierz Zaras; laquelle est jointe en appendice.

5.5 Mandat au vice-recteur à l'enseignement et à la recherche en lien avec l'octroi du titre de professeur associé

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche indique aux membres que la convention collective de travail ne précise pas le mode d'attribution du titre de professeur associé. Depuis plusieurs années, l'octroi de ce titre a été soumis à une décision du conseil d'administration en lien avec le fait que l'embauche des professeurs est une responsabilité qui incombe à cette instance. Toutefois, dans la foulée des opérations des dernières années visant à simplifier les processus administratifs, le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche recommande au conseil d'administration qu'un mandat lui soit confié afin que l'octroi du titre puisse relever de son autorité. Il précise qu'en cas de différend entre une assemblée départementale et lui-même, il pourrait alors référer la décision finale au conseil d'administration.

Après délibérations, sur proposition de madame Claudette Gatien, appuyée par madame Lyse Ricard, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution

339-CA-5097 concernant le mandat accordé au vice-recteur à l'enseignement et à la recherche en lien avec l'octroi du titre de professeur associé; laquelle est jointe en appendice.

5.6 Embauche d'un professeur régulier au Département de travail social et des sciences sociales

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe les membres que, tel qu'il est prévu à la convention collective de travail des professeurs, suite à la nomination du professeur Serge Gagnon au poste de doyen de la formation continue et des partenariats, un concours a été lancé afin d'embaucher un professeur suppléant au Département de travail social et des sciences sociales. Au moment de l'affichage, le département a convenu avec le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche que, compte tenu des besoins associés à la mise en œuvre du programme de maîtrise en sciences sociales du développement, il serait particulièrement intéressant de rechercher une personne ayant un profil en développement international. En outre, bien que le poste devait être comblé pour une période temporaire, il était envisagé à ce moment que le besoin pourrait évoluer en un besoin à long terme et que, en conséquence, le poste soit éventuellement ouvert pour une dotation à statut régulier. C'est dans cet esprit que le département a étudié les candidatures reçues et favorisé une candidature ayant un profil universitaire présentant un fort potentiel pour soutenir les activités de ce secteur à long terme.

Pendant la démarche, le doyen de la formation continue et des partenariats a annoncé sa démission de son poste et sa volonté de réintégrer ses fonctions au sein du Département de travail social et des sciences sociales. Dans ce contexte, le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, suite à l'analyse de la situation qu'il a menée avec la doyenne de la gestion académique et le directeur du département, a suggéré que le concours soit maintenu, et ce, compte tenu de la qualité des candidatures reçues et compte tenu par ailleurs du fait que d'autres postes se sont libérés au sein du département suite à des prises de retraite. De plus, compte tenu du fait qu'il ne s'agit plus de remplacer une personne pour une période temporaire, il a été convenu que le département étudierait les candidatures dans la perspective d'une embauche à statut régulier.

Il est recommandé au conseil d'administration de procéder à l'embauche d'un professeur en développement international avec statut de professeur régulier. Le poste qui sera utilisé pour réaliser cette embauche est celui laissé vacant suite au départ à la retraite du professeur Daniel Tremblay. En conséquence, un changement est apporté dans l'affectation des postes par secteur disciplinaire au sein du département en retirant un poste du secteur « sciences politiques » et en ajoutant un poste au secteur « développement international ».

Ainsi, compte tenu de ce qui précède, le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche recommande au conseil d'administration d'embaucher monsieur Dimitri della Faille à titre de professeur régulier.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Michal Iglewski, appuyée par madame Claire Vaive, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 339-CA-5098 concernant l'embauche d'un professeur régulier au Département de travail social et des sciences sociales; laquelle est jointe en appendice.

5.7 Projet de Politique de soutien aux étudiants en situation de handicap

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche indique que l'Université du Québec en Outaouais admet à chaque année un nombre de plus en plus important d'étudiants en situation de handicap. En 2008-2009, ce nombre s'est élevé à 48 étudiants dont 2 à Saint-Jérôme alors que, cette année, il est de 56 étudiants dont 5 à Saint-Jérôme.

Afin d'encadrer efficacement ces étudiants, le Bureau du registraire et des services aux étudiants a travaillé, avec la collaboration du Secrétariat général et du Décanat des études, à l'élaboration d'un projet de *Politique de soutien aux étudiants en situation de handicap*.

Cette politique a pour objet d'énoncer les rôles et responsabilités respectifs de l'Université et des étudiants en situation de handicap en ce qui concerne leur accessibilité aux programmes d'études, aux services universitaires et aux ressources de l'Université.

Ce projet de politique a été soumis à la consultation des directeurs des départements, des directeurs des modules, des responsables des programmes des cycles supérieurs, des cadres et de l'Association générale des étudiants.

Une observatrice tient à informer le conseil que, selon elle, les aménagements du pavillon Lucien-Brault sont inadéquats pour permettre de répondre aux besoins des étudiants avec un handicap.

La commission des études, lors de sa réunion du 3 décembre 2009, a formulé un avis favorable à l'adoption de cette politique.

En conséquence, le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche recommande au conseil d'administration d'adopter cette politique.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Claude Chénier, appuyée par madame Lisette Blouin-Monfils, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 339-CA-5099 concernant le projet de *Politique de soutien aux étudiants en situation de handicap*; laquelle est jointe en appendice.

5.8 Ouverture du programme de baccalauréat ès arts général

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche soumet aux membres du conseil d'administration le projet d'ouverture du programme de baccalauréat ès arts général.

Les modules des lettres, de la psychologie, des sciences sociales et l'École multidisciplinaire de l'image unissent leurs ressources pour offrir un baccalauréat ès arts général. Ce programme de 90 crédits est caractérisé et défini par un bloc de formation générale de 30 crédits, dont la structure est telle que les étudiants seront amenés à suivre au moins un cours dans sept disciplines du domaine des arts, des lettres, des sciences humaines et des sciences sociales. À cette formation générale, les étudiants grefferont 20 autres cours issus du patrimoine des quatre modules susmentionnés, par le truchement de 60 crédits au choix, ou encore par celui d'une mineure et de 30 crédits au choix, ou de deux mineures, ou encore d'une majeure.

En raison de sa structure, le baccalauréat ès arts général constitue une voie d'accès supplémentaire aux majeures et mineures des modules des lettres, de la psychologie, des sciences sociales et l'École multidisciplinaire de l'image.

Après délibérations, le vote ayant été demandé, sur proposition de madame Anne Philippe, appuyée par madame Lisette Blouin-Monfils, les membres conviennent à la majorité (pour : 11 – contre : 1 – abstention : 1) d'adopter la résolution 339-CA-5100 concernant l'ouverture du programme de baccalauréat ès arts général; laquelle est jointe en appendice.

Monsieur David Clément s'est abstenu de voter, invoquant un manque d'information.

5.9 Projet de modification de l'article 7.7 du Régime des études de cycles supérieurs, sur les conditions d'admission à un programme de deuxième cycle

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche soumet aux membres du conseil d'administration le projet de modification de l'article 7.7 du Régime des études de cycles supérieurs, sur les conditions d'admission à un programme de deuxième cycle. Cette demande émane d'une réflexion menée par les responsables de programmes de cycles supérieurs entre décembre 2008 et septembre 2009, à l'instigation de la sous-commission des études. Lors de sa cinquante-quatrième réunion, tenue le 17 septembre 2008, celle-ci

avait en effet émis le souhait qu'une telle réflexion ait lieu, en raison du besoin, pour ses travaux, qu'un cadre soit établi afin de lui permettre de jauger les demandes qui comportent des éléments se rapportant à l'admission sur la base adulte à des programmes de deuxième cycle.

La commission des études, lors de sa réunion du 3 décembre 2009, a formulé un avis favorable face au projet.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Lyse Ricard, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 339-CA-5101 concernant le projet de modification de l'article 7.7 du Régime des études de cycles supérieurs, sur les conditions d'admission à un programme de deuxième cycle; laquelle est jointe en appendice.

5.10 Ouverture de la majeure en muséologie et patrimoines

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche soumet aux membres du conseil d'administration le projet d'ouverture de la majeure en muséologie et patrimoines.

Le caractère novateur de la majeure en muséologie et patrimoines constitue un atout considérable dans l'élargissement de la programmation actuelle de l'UQO puisqu'il s'agit d'une formation universitaire unique de premier cycle qui répond à un besoin de la professionnalisation du milieu muséal, particulièrement en Outaouais. Ce projet se caractérise tant par son opportunité scientifique, lequel conduit à l'enseignement et à la recherche, que par sa contribution au développement culturel et social de la région.

Ce projet reçoit également l'appui du milieu qui voit dans cette formation une occasion de répondre aux nouveaux défis et aux exigences des milieux professionnels.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Claude Chénier, appuyée par madame Claudette Gatien, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 339-CA-5102 concernant l'ouverture de la majeure en muséologie et patrimoines; laquelle est jointe en appendice.

5.11 Traitement exceptionnel de demandes d'admission à des versions anglaises des programmes en gestion de projet

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe les membres que des étudiants admis et inscrits dans des programmes en gestion de projet offerts en anglais ont émis le souhait de pouvoir poursuivre leurs études dans d'autres programmes offerts en anglais en gestion de projet. Or, le dernier trimestre où il était possible de se faire admettre dans un programme en anglais à l'UQO était le trimestre d'automne 2009. Aussi, formellement, ces demandes ne sont pas recevables, à moins que le conseil d'administration ne l'autorise. C'est l'objet du présent dossier.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche précise qu'il ne s'agit pas ici de considérer les demandes d'admission en provenance de nouvelles personnes. Toutes les personnes concernées sont déjà inscrites dans un programme en anglais à l'UQO. Or, certaines personnes constatent qu'elles ont fait le mauvais choix de programme et préféreraient poursuivre leurs études dans un autre programme en gestion de projet offert en anglais.

Face à la demande initiale en provenance de quelques étudiants, il fut convenu de vérifier si d'autres étudiants souhaiteraient éventuellement se prévaloir d'un tel mécanisme de transfert de programme, et ce, afin de s'assurer que, advenant que le conseil d'administration autorise ces transferts, il s'agisse d'une seule et dernière opération en ce sens. Suite à ce travail, les étudiants qui ont manifesté un tel intérêt se sont identifiés et la liste complète, comprenant 10 noms, est reproduite dans une annexe (annexe « A »).

Dans certains cas, il s'agit d'étudiants inscrits au programme court qui souhaitent avoir la possibilité de réaliser la maîtrise en gestion de projet. Dans d'autres cas, il s'agit

d'étudiants déjà admis à la maîtrise et qui souhaitent changer de profil, c'est-à-dire de passer de la version du programme avec mémoire vers la version professionnelle ou l'inverse.

L'autorisation de ces transferts n'ajoute pas une charge pour l'UQO. En effet, les cours requis pour assurer le cheminement des étudiants dans les programmes souhaités seront mis à l'horaire pour permettre aux autres étudiants admis à l'automne 2009 de cheminer dans leur programme.

Par ailleurs, il n'est pas assuré que les dix (10) dossiers recevront une offre favorable d'admission. Les dossiers seront traités, le cas échéant, selon les critères d'admission des programmes visés.

Sur la base de ces explications, le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche soumet à l'attention du conseil d'administration une demande visant à autoriser le registraire à traiter les demandes d'admission pour les étudiants identifiés au dossier. Cette autorisation se limite à un traitement en vue du trimestre d'hiver 2010.

Après délibérations, le vote ayant été demandé, sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par madame Claire Vaive, les membres conviennent à la majorité (pour : 11 – contre : 2) d'adopter la résolution 339-CA-5103 concernant le traitement exceptionnel de demandes d'admission à des versions anglaises des programmes en gestion de projet; laquelle est jointe en appendice.

5.12 Répartition des postes de professeur par département, par site de travail et par secteur disciplinaire pour l'année 2010-2011

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche indique que par sa résolution 338-CA-5075, le conseil d'administration fixait à 191 le nombre de postes de professeur pour l'année 2010-2011 (excluant le poste de professeur régulier créé pour le professeur Luc Chaput du Département des sciences administratives ainsi qu'un poste de professeur régulier financé par la Chaire de recherche du Canada du professeur Wojtek Bock, un poste de professeur invité au Département d'informatique et d'ingénierie et deux (2) postes de professeur sous octroi – Marie-Josée Potvin et Pawel Krol au Département des sciences infirmières.

Conformément à la clause 8.03 de la Convention collective intervenue entre l'Université du Québec en Outaouais et le Syndicat des professeures et professeurs de l'Université du Québec en Outaouais, le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche a discuté avec les directeurs de département réunis, du projet préliminaire de répartition des postes de professeur par département, par site de travail pour l'année 2010-2011, et au sein de chaque département, de la répartition par secteur disciplinaire des postes existants.

Suite à ces discussions qui se sont faites en lien avec la Politique générale en vigueur de la répartition des postes de professeur, un projet de répartition des postes de professeur par département, par site de travail et par secteur disciplinaire pour l'année 2010-2011 a été soumis à la commission des études afin de formuler une recommandation à cet égard au conseil d'administration.

La commission des études ayant recommandé au conseil d'administration d'adopter le projet de répartition des postes de professeur par département, par site de travail et par secteur disciplinaire pour l'année 2010-2011 qui lui a été soumis, les membres du conseil d'administration sont invités à se prononcer à cet égard.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche explique que le projet a fait l'objet de réserves de certaines personnes dans la mesure où il comporte une diminution du nombre de postes au Département des sciences administratives alors que, selon les indicateurs utilisés, la répartition préliminaire des postes attribuerait un nombre supérieur de postes à ce département que ce dont il dispose actuellement. Le vice-recteur explique que le projet qu'il soumet tient compte du fait que ce département n'a pas souhaité pourvoir les postes disponibles depuis plusieurs mois et, selon les informations

communiquées lors de la répartition des postes, il n'entend pas le faire tant que ses besoins ne lui paraîtront pas plus clairs. Or, comme plusieurs autres départements ont exprimé des besoins immédiats pour le recours à des professeurs additionnels, il a été jugé préférable de distribuer ces postes à ces départements. Il souligne que le Département des sciences administratives, selon le projet soumis, disposera encore d'un poste non comblé. De plus, il indique qu'il sera toujours loisible de redresser le nombre de postes de ce département lors d'exercices ultérieurs dans la mesure où les besoins du département auront été ciblés.

Après délibérations, sur proposition de madame Claudette Gatien, appuyée par madame Claire Vaive, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 339-CA-5104 concernant la répartition des postes de professeur par département, par site de travail et par secteur disciplinaire pour l'année 2010-2011; laquelle est jointe en appendice.

6.- Affaires administratives et financières

6.1 Embauche et affectation d'une adjointe au vice-recteur à l'administration et aux ressources

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources informe les membres qu'à la suite du départ à la retraite de l'adjointe au vice-recteur à l'administration et aux ressources en janvier 2009, un premier concours a été ouvert par un affichage interne auprès des employés cadres, et ce, tel que prévu au protocole des cadres. De plus, une annonce dans le journal Le Droit a été diffusée les 5 et 12 septembre 2009, ainsi que sur le site Web de l'Université du Québec en Outaouais. Une première série d'entrevues a eu lieu le 21 octobre 2009 et aucune candidature n'a été retenue.

Le comité de sélection a préféré procéder à un deuxième concours. Une annonce dans le journal Le Droit a été diffusée les 7 et 14 novembre 2009, ainsi que sur le site Web de l'Université du Québec en Outaouais. Une deuxième série d'entrevues a eu lieu le 1^{er} décembre 2009 et une candidature a été retenue.

Le comité de sélection était composé de :

Monsieur Mario Auclair, directeur du Service des ressources humaines;
Monsieur Yves Dupont, vice-recteur à l'administration et aux ressources;
Monsieur Daniel Marengère, directeur du Service des technologies de l'information.

Le conseil d'administration est donc invité à entériner la recommandation du comité de sélection quant à l'embauche d'une adjointe au vice-recteur à l'administration et aux ressources pour la période du 11 janvier 2010 au 31 mai 2012.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Claude Chénier, appuyée par madame Claudette Gatien, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 339-CA-5105 concernant l'embauche et l'affectation d'une adjointe au vice-recteur à l'administration et aux ressources; laquelle est jointe en appendice.

6.2 Embauche et affectation d'une adjointe au secrétaire général et conseillère juridique

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources informe les membres que le poste d'adjoint au secrétaire général et conseiller juridique est devenu vacant à la suite de la démission de la titulaire du poste, M^e Linda DuPont, en date du 27 novembre 2009.

Il invite le secrétaire général à informer le conseil du processus de dotation qui a été mis en place pour le recrutement d'un candidat répondant aux exigences du poste. L'affichage a été réalisé simultanément, à l'interne, auprès des cadres de l'Université (courriel envoyé le 19 novembre 2009), sur le site Web de l'Université et à l'externe à raison de trois (3) parutions dans les éditions suivantes du journal Le Droit: 21, 25 et 28 novembre 2009, durant la période comprise entre le 18 et le 30 novembre 2009.

Un comité de sélection, composé de trois (3) personnes, a été formé par le secrétaire général qui le présidait. Les personnes suivantes en faisaient également partie : monsieur André Durivage, professeur au Département des sciences administratives et président du comité d'éthique de la recherche et madame Claudette Gatien, membre socio-économique du conseil d'administration.

L'Association des cadres a été consultée à deux reprises sur les modalités d'affichage du poste, en référence aux exigences du Protocole des cadres, ainsi que sur l'ensemble du processus.

Les entrevues ont eu lieu le 8 décembre 2009, alors que le comité a rencontré les candidats retenus à cette fin et a été en mesure de formuler une recommandation unanime.

Le conseil d'administration est invité à entériner la recommandation du vice-recteur à l'administration et aux ressources relative à l'embauche du candidat recommandé et à son affectation, à titre de cadre, au poste d'adjointe au secrétaire général et conseillère juridique.

Après délibérations, sur proposition de madame Lisette Blouin-Monfils, appuyée par madame Anne Philippe, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 339-CA-5106 concernant l'embauche et l'affectation d'une adjointe au secrétaire général et conseillère juridique; laquelle est jointe en appendice.

6.3 Adoption du budget révisé au 30 novembre 2009 du fonds de fonctionnement de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2009-2010

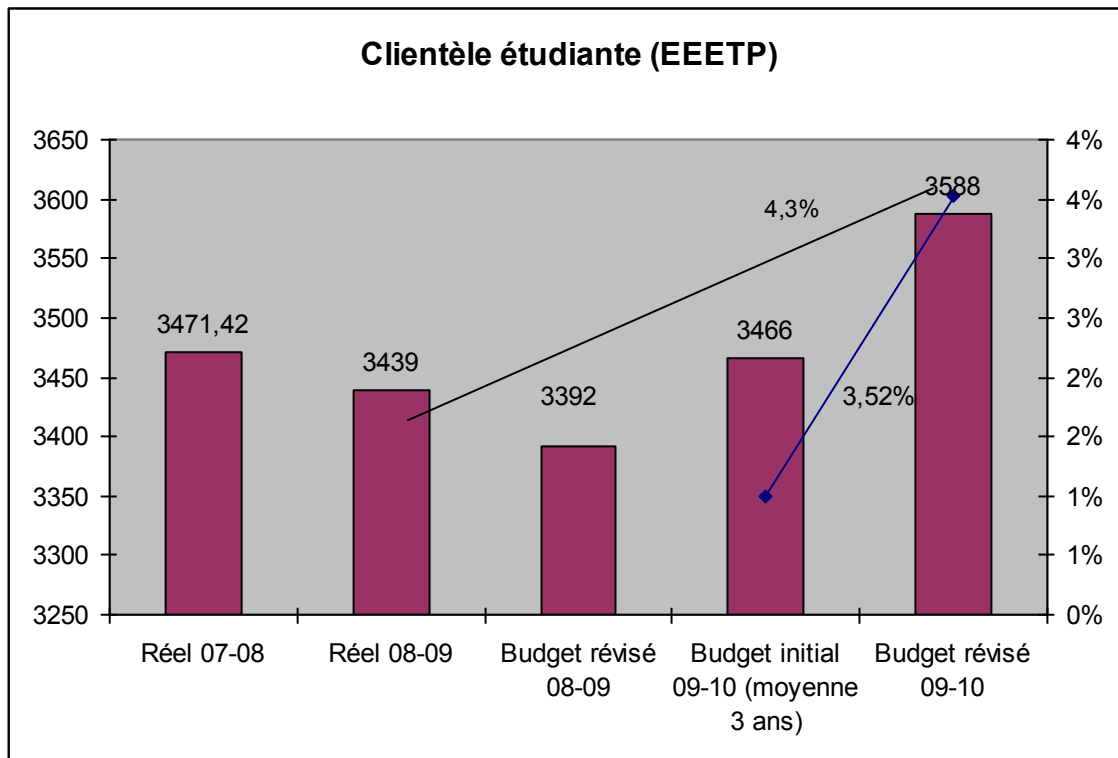
Madame Nathalie Cadieux, directrice du Service des finances, et madame Julie Cardinal, coordonnatrice à la gestion financière au Service des finances, sont présentes au traitement de ce point.

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources mentionne que selon le Règlement général 7 de l'Université du Québec, une révision en mi-année est prévue dans la démarche budgétaire. En effet, à chaque année au 30 novembre, l'Université met à jour ses données sur les produits et les charges prévus pour l'exercice en cours. À cette date, les clientèles de l'été, ainsi que celles de l'automne sont connues. Nous sommes également en mesure d'évaluer l'impact des postes vacants et de diverses absences à long terme sur le budget de la masse salariale. De plus, les données finales de l'année financière 2008-2009 sont disponibles.

PRÉVISIONS DES PRODUITS

Les produits totalisent 62 358 000 \$ au budget révisé comparativement à 59 898 000 \$ au budget initial, soit une augmentation nette de 2 460 000 \$.

Le financement de la clientèle étudiante a été ajusté. Au budget initial, la clientèle prévue était de 3 466 effectifs étudiants en équivalence à temps plein (EEETP). Cette prévision tenait compte d'une moyenne calculée sur 3 ans avec l'hypothèse que la clientèle de 2009-2010 serait invariable par rapport à 2008-2009. Selon les données du trimestre d'été et d'automne et la prévision pour le trimestre d'hiver, la clientèle prévue sera de 3 588 EEETP, soit une augmentation de 3,52 % par rapport au budget initial. Par conséquent, la subvention augmente de 958 000 \$. Nous avons également ajusté les droits de scolarité en fonction de l'augmentation de la clientèle pour un montant de 385 000 \$ ainsi que les frais afférents pour un montant de 40 000 \$.



De plus, une variation importante de la subvention générale du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) procure des revenus supplémentaires de 982 000 \$ se détaillant comme suit :

- un montant de 622 000 \$ non récurrent octroyé pour l'entretien des nouveaux espaces aménagés en 2008 (ailes B et C);
- un montant de 248 000 \$ non récurrent pour le recomptage des effectifs étudiants de 2007-2008;
- une diminution de 78 000 \$ pour le programme de mobilité des cadres;
- un montant de 190 000 \$ pour divers éléments.

D'autre part, le MELS a accordé une somme récurrente de 95 000 \$ pour répondre aux exigences de la réforme de la comptabilité gouvernementale, notamment pour la hausse des honoraires des vérificateurs externes et l'ajout d'une ressource à temps complet. À cet effet, les dépenses équivalentes ont été ajoutées au budget.

PRÉVISIONS DE CHARGES

Les charges totalisent 62 354 400 \$ comparativement aux 59 898 000 \$ établis au budget initial adopté en mai dernier, soit une augmentation de 2 456 000 \$.

Dans le cadre du projet de construction du campus à Saint-Jérôme, l'Université doit assumer, à même la rente versée par le MELS pour répondre aux obligations contractuelles du bail emphytéotique, le coût des améliorations obligatoires au bâtiment et des autres dépenses nécessaires aux opérations du campus. Afin de réduire le coût de l'emprunt, une somme de 500 000 \$ a été prévue au budget, libérant ainsi une somme récurrente au budget de fonctionnement pour la durée du bail, soit vingt-cinq (25) ans. L'économie d'intérêt anticipée dépasse les 300 000 \$ sur un terme de vingt-cinq (25) ans.

Les prévisions du coût de la masse salariale ont été revues pour tenir compte du personnel en place en novembre. L'économie salariale prévue originalement de 1 000 000 \$ a été conservée. Également, une augmentation du coût de la masse salariale de 403 000 \$ a été prévue pour l'embauche supplémentaire de chargés de cours relié à l'augmentation de la clientèle et pour tenir compte des négociations en cours.

Dans le cadre du financement du terrain de soccer, un montant de 490 000 \$ provenant du fonds de contrepartie de l'Université était prévu. De ce montant, 60 000 \$ avaient déjà été inscrits au budget initial. Nous avons donc ajouté 430 000 \$ au budget révisé. Également, 40 000 \$ ont été ajoutés pour répondre à l'obligation d'incorporer une œuvre d'art.

Un montant de 200 000 \$ a également été prévu pour le rehaussement du parc informatique destiné aux étudiants et pour l'aménagement de laboratoires pouvant accueillir plus facilement la technologie des ordinateurs portables.

Un montant de 30 000 \$ relié à la planification stratégique a été ajouté afin de favoriser l'atteinte des objectifs visés. De plus, pour faire suite aux recommandations de l'Agence de la Santé publique du Canada, des précautions ont été prises afin de faire face à la pandémie de la grippe A(H1N1). À ce sujet, un budget de 50 000 \$ a été ajouté.

Une contribution de 17 000 \$ a été ajoutée pour le développement, par le Centre de services communs du siège social, d'un module informatique permettant le suivi financier des projets immobiliers.

Finalement, un montant de 690 600 \$ est proposé pour répondre aux différentes demandes budgétaires soit :

- un montant de 106 100 \$ pour différentes obligations contractuelles telles que le déneigement, les assurances et les frais de vérification;
- un montant de 358 000 \$ pour différents projets tels que l'ajout de mobilier, l'ouverture de la clinique de psychologie, la préparation de la fête du 30^e anniversaire;
- un montant de 102 026 \$ de ressources supplémentaires pour le campus de Saint-Jérôme dont la mise à niveau de la collection de la bibliothèque afin de répondre aux besoins d'un nouveau programme;
- un ajustement au coût réel de 50 000 \$ pour la provision de mauvaises créances;
- un montant de 20 000 \$ pour le support aux départements en lien avec l'augmentation de la clientèle;
- un montant de 54 500 \$ pour divers éléments.

Les avantages sociaux ont été recalculés selon les taux réels observés en septembre 2009.

Le tableau suivant présente le sommaire du budget initial et du budget révisé.

	Budget initial 2009-2010 (000)	Budget révisé 2009-2010 (000)	Écart (000)
Produits	59 898 \$	59 898 \$	
Variations			
- Subvention MELS		982	
- Subvention – Périmètre comptable		95	
- Financement (EEETP)		958	
- Droits de scolarité		385	
- Frais afférents		40	
TOTAL des produits	59 898 \$	62 358 \$	2 460 \$
Charges	59 898 \$	59 898 \$	
Variations			
- Mise de fonds Saint-Jérôme		500	
- Coûts masse salariale		403	
- Financement – Terr. de soccer		430	
- Œuvre d'art – Terr. de soccer		40	
- Rehaussement informatique		200	
- Subvention – Périmètre comptable		95	
- Planification stratégique		30	
- Pandémie		50	
- Contribution Services communs		17	
- Ajustements divers		691	
TOTAL des charges	59 898 \$	62 354 \$	2 456 \$
Excédent des produits par rapport aux charges	<u>0</u> \$	<u>4</u> \$	<u>4</u> \$

EXCÉDENT DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES

Basé sur ces données, l'excédent des produits par rapport aux charges serait de 4 000 \$, soit une augmentation de 4 000 \$ comparativement au budget initial.

Des membres interviennent sur différents aspects du projet de budget révisé, pour requérir des éclaircissements et pour formuler des commentaires.

Après délibérations, le vote ayant été demandé, sur proposition de monsieur Claude Chénier, appuyée par madame Lisette Blouin-Monfils, les membres conviennent à la majorité (pour : 12 – contre : 1) d'adopter la résolution 339-CA-5107 concernant l'adoption du budget révisé au 30 novembre 2009 du fonds de fonctionnement de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2009-2010; laquelle est jointe en appendice.

6.4 Modification au plan des effectifs

Mesdames Nathalie Cadieux, directrice du Service des finances, et Julie Cardinal, coordonnatrice à la gestion financière au Service des finances, sont présentes au traitement de ce point.

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources indique que la mise en œuvre du programme de doctorat en psychologie s'appuie sur une capacité d'attraction démontrée en ce qui concerne les études doctorales en psychologie. Tel qu'estimé, douze

(12) nouveaux étudiants ont été accueillis au programme de Doctorat en psychologie depuis septembre 2009.

Dans le but de soutenir le programme, le Département de psychoéducation et de psychologie aura besoin de ressources supplémentaires, soit :

- d'un poste professionnel à temps complet à compter du 1^{er} février 2010;
- d'un poste bureau à temps complet à compter du 1^{er} avril 2010.

L'ajout de ces deux (2) postes permettra d'assumer le fonctionnement de la clinique de psychologie.

Après délibérations, sur proposition de madame Claudette Gatien, appuyée par madame Lisette Blouin-Monfils, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 339-CA-5108 concernant la modification au plan des effectifs; laquelle est jointe en appendice.

7.- **Nominations**

7.1 **Nomination de deux (2) membres au comité exécutif**

Le secrétaire général informe les membres que le conseil d'administration est invité à procéder à la nomination de deux membres pour siéger au comité exécutif.

Il s'agit de remplacer un membre professeur, monsieur Michel Blanchette, ce dernier ayant perdu qualité le 1^{er} juin 2009 en raison d'une sabbatique et de remplacer ou de renouveler le mandat d'un membre étudiant, monsieur David Clément, dont le premier mandat a pris fin le 16 septembre 2009.

Conformément à l'article 5.2, la durée du mandat de ces deux membres est de deux (2) ans, renouvelable.

Après délibérations, sur proposition de monsieur David Clément, appuyée par monsieur Jean Vaillancourt, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 339-CA-5109 concernant la nomination de deux (2) membres au comité exécutif; laquelle est jointe en appendice.

7.2 **Nomination d'un (1) représentant des personnes chargées de cours à la commission des études**

Le secrétaire général et le Syndicat des chargées et chargés de cours de l'UQO ont procédé à une convocation conjointe le 9 novembre 2009 afin de désigner une personne chargée de cours à la commission des études, et ce, suite au décès de madame Marie Gérin.

Les personnes chargées de cours, présentes à cette réunion qui avait lieu le 9 novembre 2009, ont désigné madame Carla Whiteside, à titre de représentante des personnes chargées de cours, pour un premier mandat de deux (2) ans, prenant effet à compter de sa nomination par le conseil d'administration (le 15 décembre 2009). Madame Whiteside est chargée de cours à l'École multidisciplinaire de l'image.

Le conseil d'administration, conformément à ses pouvoirs de nomination des membres de la commission des études (article 6.1 du Règlement de régie interne), est donc invité à nommer madame Whiteside à la commission des études.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Lyse Ricard, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 339-CA-5110 concernant la nomination d'un (1) représentant des personnes chargées de cours à la commission des études; laquelle est jointe en appendice.

8.- Période d'information et questions

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe le conseil que le Département des sciences administratives sera dépourvu de direction, vu la démission de l'actuelle directrice, madame Francine Rancourt, et les difficultés de tenir une assemblée qui permettrait de désigner une nouvelle personne, le quorum n'ayant pas été atteint lors de la réunion spéciale convoquée à cet effet.

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources confirme la prise de possession du bâtiment qui abrite le campus de Saint-Jérôme, conformément à l'échéancier prévu. Il mentionne qu'une entente de principe a été obtenue avec le Syndicat du groupe des professionnels et que les négociations se poursuivent avec le Syndicat des employés de soutien. C'est à regret qu'il annonce la démission de la directrice du Service des finances, madame Nathalie Cadieux.

Un observateur régulier questionne le recteur sur le processus de nomination du représentant des professeurs en attente du décret qui viendrait le confirmer dans son statut de membre du conseil, à la suite de sa désignation par l'assemblée professorale. Le recteur répond que le processus de nomination est à l'entière discrétion de la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, qui adresse ses recommandations à cet effet au conseil des ministres. Il réitère, dans ce contexte, comme étant une cause probable du retard à confirmer cette nomination, l'importance que le gouvernement accorde au respect de la parité hommes/femmes au sein des conseils d'administration.

L'observateur invité qui est concerné par cette situation et qui demeure en attente de l'émission du décret dénonce cette situation et mentionne que le Syndicat des professeurs et des professeurs de l'UQO, appuyé par la Fédération des professeurs d'université, a écrit au Conseil des ministres pour exiger des explications.

Par ailleurs, ce même observateur invité dit vouloir discuter, à la prochaine séance, de l'état des projets majeurs de construction, particulièrement des frais et des honoraires consentis aux professionnels pour des projets dont la réalisation s'échelonne sur de courtes périodes de temps. Il veut également que soit abordée la question des coûts reliés aux honoraires pour l'acquisition du cimetière.

9.- Dépôt de documents

- 9.1 Rapport annuel 2008-2009 de la Bibliothèque de l'Université du Québec en Outaouais
- 9.2 Rapport sur l'état d'avancement des projets de construction
- 9.3 Lettre de la ministre Courchesne à la présidente du conseil d'administration

10.- Prochaine assemblée

La prochaine assemblée ordinaire aura lieu le 25 janvier 2010 à 16 h 30.

11.- Levée de l'assemblée

Sur proposition de monsieur Claude Chénier, appuyée par madame Claudette Gatien, il est résolu à l'unanimité de lever l'assemblée à 19 h 50.

Original signé par :

Le recteur, Jean Vaillancourt
Le secrétaire, Luc Maurice